LÉGATION DE SUISSE WASHINGTON 8, D. C.

Personnelle

Le 19 novembre 1946.

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Le 29 octobre, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître par la voie rapide que j'avais été informé de la teneur de votre lettre à M. Spaak, par l'un de mes collaborateurs qui en avait eu vent.

Ainsi alerté, j'ai pris sur moi de demander à M.

Gygax de donner à ce message, jusqu'à nouvelles instructions, un caractère strictement personnel et confidentiel.

Les réactions spontanées de M. Spaak à votre communication vous ont été rapportées par le Consul Général et M. le Ministre Secrétan: elles devaient justifier mes hésitations à laisser à celle-ci, sans examen plus approfondi de la situation locale, son sceau officiel.

Je craignais que la communication de votre lettre aux délégations par M. Spaak, ne provoque chez elles un mouvement de surprise assez vif et, surtout, qu'elle ne livre toute la délicate question de notre neutralité à des critiques indésirables. Et c'est parce qu'il a eu les mêmes appréhensions, que M. Spaak, connaissant le climat orageux où se déroulaient des débats déjà virulents, s'est décidé, dans notre intérêt, à considérer ladite lettre comme personnelle et confidentielle.

Monsieur le Conseiller Fédéral
Max PETITPIERRE,
Chef du Département Politique Fédéral,

Berne



Je redoutais aussi que, produite sur un terrain défavorable parce qu'insuffisamment préparé, elle n'allât jusqu'à soulever parmi les délégués une certaine hostilité dont l'effet aurait été d'ajourner le ralliement des sympathies que nous devons nous efforcer de susciter au sein de l'assemblée en faveur de notre cause.

Il est vrai que je ne connaissais pas les résultats de vos récents entretiens de Paris. Mais il me semblait a priori peu vraisemblable que les efforts de bons amis, même entrepris dans les plus sincères intentions, eussent pu suffire à faire comprendre et accepter notre statut spécial. Et vous voudrez bien voir là un autre motif de ma réserve.

Cet été, j'ai eu le privilège de vous exposer les vues du Département d'Etat en ce qui concerne notre adhésion aux Nations Unies et le maintien de notre neutralité, vues qui ont également fait l'objet de ma lettre du 29 octobre. Je vous ai dit notamment, à Berne, qu'on témoignait d'une certaine compréhension pour notre désir de subordonner notre accession à la nouvelle organisation à la reconnaissance de notre neutralité traditionnelle. Mais il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas là l'opinion générale. Un grand nombre de fonctionnaires, surtout parmi les jeunes encore soumis à la psychose de guerre, ne partagent pas cette manière de voir, et c'est pourquoi nos amis nous ont sans cesse mis en garde contre toute démarche prématurée. Pour eux, et à plus forte raison pour ceux qui sont encore fermés à nos vues, il nous faut attendre que l'atmosphère se soit rassérénée et que le temps ait joué en notre faveur, avant de poser des questions embarrassantes.

Après nous avoir donné ces avis, vous comprendrez aisément que les plus bienveillants de nos interlocuteurs américains se seraient étonnés de nous voir passer outre. Il y a plus: ils se seraient vus dans le cas de ne pouvoir nous donner leur appui.

Parmi d'autres délégations, des réactions moins tempérées auraient pu se produire. Les Etats de l'Amérique
latine et du Pacifique, grisés par les espoirs qu'ils mettent dans la nouvelle tentative de collaboration internationale, ne conçoivent pas que l'on puisse rester en dehors
du mouvement. Et ce n'est pas leur connaissance de l'histoire
européenne qui les aide à comprendre la situation particulière de la Suisse. De plus, certains pays, comme vous le
savez, envient notre situation privilégiée, et d'autres encore se montreraient réticents à prêter leurs efforts à la
reconnaissance d'une neutralité à laquelle ils ont dû euxmêmes renoncer, notre neutralité fût-elle d'inspiration toute
différente.

Enfin, sur la question de principe, les Cinq Grands, et surtout la Russie, défendent pour le moment l'intangibilité de la Charte. Ils sont opposés à toute discussion qui pourrait provoquer des amendements, comme le montrent les récents débats sur le droit de veto. Pour cette seule raison, nous aurions avantage à ne pas provoquer actuellement une discussion à l'assemblée sur le statut de la Suisse.

"Tenez-vous tranquille", est le conseil amical que nous répètent les délégués animés de sentiments bienveillants à notre égard. En plus des Américains, je puis citer ici, à titre d'exemple, Sir Alexander Cadogan, M. van Kleffens et M. de Kauffmann (Danemark).

Ce conseil, bien entendu, ne vise que les démarches relatives à notre adhésion aux Nations Unies, et non notre participation aux institutions spécialisées, qui paraît être souhaitée unanimement et pour laquelle vous vous êtes prononcé avec tant d'autorité.

Sur cette dernière forme de notre collaboration aux Nations Unies, nous ne manquerions pas d'engendrer des déceptions si nous faisions preuve de tiédeur à l'égard de l'une ou l'autre de ces institutions. Je pense ici à la Banque internationale et au Fonds monétaire international. Tant que l'URSS n'y participe pas, nos intérêts économiques peuvent primer toute autre considération, mais le jour où les organes créés à Bretton Woods auraient reçu l'adhésion de la quasi totalité des Etats, il nous faudra sans doute reviser notre attitude à leur égard pour donner toute son importance à l'argument d'ordre politique, qui militerait alors en faveur de notre participation.

Dans ces circonstances, et pour me résumer, il me semble que notre délégation à New-York ne peut que se limiter, pendant la durée de l'assemblée générale, à suivre les deux questions pendantes -adhésion au statut de la Cour Internationale de Justice et utilisation du Siège de Genève-et à répondre aux questions qui viendraient à lui être posées, sans prendre d'initiative prématurée.

Quant aux sondages préalables à toute action en faveur

de la reconnaissance de notre statut spécial, ils devraient être entrepris ou poursuivis avant tout auprès de chaque Gouvernement par nos missions dans les pays que cela concerne. C'est là, à mon avis, une oeuvre de longue haleine dont le succès dépendra non seulement du pouvoir de persuasion de vos représentants mais aussi de l'évolution des Nations Unies et de la marche des événements. En fin de cause, si nous obtenons ce que nous voulons, ce sera moins l'intérêt de notre pays et ses droits à un statut spécial qui auront été reconnus, que l'intérêt des Nations Unies à maintenir un Etat neutre en Europe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Auggunun